



Affiché le 05/02/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Adhésion à l'agence d'attractivité et de développement économique de la région Sud (RisingSUD)**

**Délibération n° 25 01 08**

*L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi vingt-quatre janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

***Étaient présents :*** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Messieurs Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

***Absents représentés :*** Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Noël Albin, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey.

*Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance*

**Rapporteur : Monsieur Michel CALMET**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le projet de préemption de la nouvelle friche industrielle Lafarge afin de l'inscrire dans un projet d'aménagement économique ambitieux et vertueux pour le pays des Paillons,

**Considérant** l'intention de la CCPP de collaborer avec l'agence d'attractivité RisingSUD consacrée au développement économique de la région Sud notamment par l'accompagnement des territoires,

**Considérant** que l'adhésion à l'agence se formalise par une convention d'adhésion et est soumise à une cotisation annuelle, qui cette année 2025 est arrêtée à 1.000€.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** l'adhésion de la CCPP à l'agence d'attractivité régionale RisingSUD.
- **Autorise** le Président à signer la convention d'adhésion à l'agence.
- **Inscrit** au budget les crédits nécessaires.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Nombre de conseillers en exercice : 28*

*Nombre de présents : 24*

*Nombre de votants : 28*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstention : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**M. BRUN**

**LE PRÉSIDENT**  
**C. PIAZZA**

## CONVENTION D'ADHESION

---

Entre

**risingSUD**, Agence d'attractivité et de développement économique de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Dont le siège est situé à MARSEILLE (13002) – Bâtiment Provence – 81/83 Boulevard de Dunkerque

Enregistrée sous le numéro SIRET 799 551 189 00050

Représentée par Madame Audrey BRUN-RABUEL, Directrice Générale de l'association, agissant en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 5 mai 2022,

Ci-après dénommée « **risingSUD** »

D'une part,

Et

La Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP), sise 55 bis RD 2204, 06440 BLAUSASC

Représentée par Monsieur Cyril PIAZZA, agissant en qualité de Président de la CCPP,

Ci-après dénommé la « **CCPP** »

D'autre part,

Ci-après dénommés individuellement « Partie » et collectivement « Parties »,

## **PREAMBULE**

**risingSUD** est l'agence d'attractivité et de développement économique de la région Sud.

Fondée par la Région Sud, l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, la Banque des Territoires et Bpifrance, risingSUD compte aujourd'hui 71 membres dans sa gouvernance et 50 collaborateurs.

risingSUD déploie les missions d'intérêt général suivantes :

- Accompagner les entreprises et les territoires de la région avec de l'ingénierie et des dispositifs adaptés à leurs besoins ;
- Attirer des investisseurs et des talents en région pour renforcer les grandes filières d'excellence du territoire ;
- Renforcer l'image économique et valoriser les atouts de la région en menant des actions d'influence dans le monde.

risingSUD développe une approche pragmatique, soucieuse des préoccupations économiques des territoires.

risingSUD apporte une véritable expertise au soutien des collectivités du territoire régional dans l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité de leurs territoires.

A cette fin, l'agence travaille en lien étroit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

risingSUD, c'est aussi une agence pleinement mobilisée sur les enjeux écologiques et énergétiques. Membre de la Convention des Entreprises pour le Climat Provence Corse, auprès de 60 autres organisations, pour faire émerger de nouveaux modèles économiques durables et réussir la transition environnementale du territoire.

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention vise à formaliser le partenariat entre les Parties au service de leur mission d'intérêt général commune, le développement économique.

### **Article 2 : Les modalités de l'adhésion**

Les modalités d'adhésion sont prévues par les dispositions statutaires de risingSUD.

Les membres adhérents de risingSUD sont répartis en différents Collèges :

- Le Collège 1 comprend les personnes morales suivantes : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; l'Etat ; Bpifrance ; la Chambre de commerce et d'industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Banque des Territoires.

- Le Collège 2 regroupe les personnes morales désignées ci-après : les métropoles d'Aix-Marseille-Provence, de Nice Côte d'Azur, de Toulon Provence Méditerranée, la communauté d'agglomération Sophia Antipolis ; les pôles de compétitivité présents sur le territoire de la région.
- Le Collège 3 regroupe les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (hors ceux membres du Collège 2).
- Le Collège 4 est constitué des acteurs du développement économique tels que les universités, les ports, le comité régional du tourisme, les agences métropolitaines et départementales d'attractivité, les acteurs économiques, etc.

En sa qualité d'établissement public de coopération intercommunale, la Communauté de Communes du Pays des Paillons peut adhérer au collège 3 de l'association.

La cotisation annuelle pour l'année 2025 s'élève à 1 000 euros.

Cette adhésion est effective à la suite de la communication du bulletin d'adhésion et du virement du montant de l'adhésion.

Fait en 2 (deux) exemplaires originaux,

Fait à Marseille, Le .....	Fait à Marseille Le .....
Pour le Président de risingSUD et par délégation La Directrice Générale Audrey BRUN RABUEL	Pour la CCPP Le Président, Cyril PIAZZA